

ANNEE 2024

**SEANCE PUBLIQUE
DU 9 DECEMBRE 2024**

Délibération n°

2024092

Date de convocation : 05/12/2024

Date d'affichage : 11/12/2024

Nombre de conseillers en exercice : 23

Nombre de présents : 16
Pouvoirs : 7
Nombre de votants : 23

Vote : 23
Pour : 23 (dont 7 pouvoirs)
Abstention : 0
Contre : 0

Adopté à l'Unanimité

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA
COMMUNE DE BASSUSSARRY**

Envoyé en préfecture le 11/12/2024

Reçu en préfecture le 11/12/2024

Publié le

ID : 064-216401000-20241209-2024092-DE

L'an deux mille vingt-quatre, le 9 décembre à 19h00, les membres du Conseil Municipal de la commune de BASSUSSARRY, se sont réunis en session ordinaire dans la salle du Conseil Municipal, à Bassussarry (64200), sur convocation qui leur a été adressée par le Maire le 5 décembre, conformément à l'article L2121.11 du Code général des collectivités territoriales.

Présents : M. Michel LAHORGUE, Maire & Ms. Yannick BASSIER, Bernard COMBES, Philippe ENSALES, Cédric BRESAC, Christian GARRIGUES, Mikel AMILIBIA, Jean-Baptiste HALTY, Arnaud PAVLOVSKY, Marc PERRIER

Mmes Valérie REcart, Valérie ETCHART, Fleur BEYRIS, Marie GRABET DIT BOUCHET, Guénaël LE CAM, Céline FAYS.

Absents excusés : M. Frédéric ETCHEGARAY (pouvoir à M. Bernard COMBES) & Mmes Emmanuelle DALLEt (pouvoir à M. Michel LAHORGUE), Bénédicte LARCEBEAU (pouvoir à M. Marc PERRIER), Nathalie HARAN (pouvoir à M. Yannick BASSIER), Maud BARRAL (pouvoir à Mme Valérie REcart), Sylvie ITHOURRIA (pouvoir à Mme Valérie ETCHART), Laure TREMOUILLE (pouvoir à M. Philippe ENSALES).

Secrétaire de séance : Mme Marie GRABET DIT BOUCHET.

**OJ n°8 : Décision modificative n°4
Budget Général 2024**

Rapporteur : M. Yannick BASSIER, adjoint délégué aux finances et aux Ressources Humaines

Monsieur le Maire adjoint explique qu'au regard de l'exécution du budget 2024, il convient d'augmenter les crédits prévus en recettes de fonctionnement sur les chapitres 013 et 74 et d'augmenter également les dépenses au chapitre 65.

- Plus de recettes en remboursement de charges de personnel par notre assurance statutaire,
- Plus de recettes issues de la Dotation de Solidarité Rurale.

Par conséquent, il est proposé au Conseil municipal d'autoriser des mouvements et transferts de crédits **en section de fonctionnement**, dont le détail figure dans le tableau ci-après.

✓ **Section de Fonctionnement :**

▪ Recettes:

chapitre	Libellé chapitre	Article	Montant proposé
013	Atténuation de charges	6419 – Remboursement sur rémunération du personnel	+ 2 050
74	Dotations et participations	741121 – Dotation de Solidarité Rurale	+ 3 000

	Montant initial BP 2024	Montant après DM n°4
Chapitre 013	9 000,00	11 050,00
Chapitre 74	161 500,00	164 500,00
Recettes de fonctionnement BP 2024		2 556 301,36
Recettes de fonctionnement après DM n°4		2 561 351,36

▪ Dépenses :

chapitre	Libellé chapitre	Article	Montant proposé
65	Autres charges de gestion courante	65821 – Déficit des Budgets annexes à caractère administratif	+ 5 050,00

	Montant initial BP 2024	Montant après DM n°4
Chapitre 65	459 365,00	464 415,00
Dépenses de fonctionnement BP 2024		2 556 301,36
Dépenses de fonctionnement après DM n°4		2 561 351,36

En conséquence, il est demandé aux membres du Conseil municipal :

- 1) D'accepter d'apporter au BP 2024 du budget général, les transferts et mouvements de crédit à l'intérieur de la section de fonctionnement,
- 2) D'autoriser Monsieur Le Maire à signer les actes correspondants.

APRES avoir entendu les explications données,

APRES en avoir délibéré,

Le CONSEIL MUNICIPAL, AUTORISE :

- les transferts et mouvements de crédits proposés,

Fait à Bassussarry, le 9 décembre 2024.

Le Maire,
Michel LAHORGUE

